



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE
MRC DE PORTNEUF**

Séance extraordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue au lieu ordinaire, lundi le 29 avril 2013 à 9h00, à laquelle étaient présents ;

Monsieur Pierre Saint-Germain, maire,

Madame, Messieurs, Louise Magnan, Ghislain Matte, Guy Germain, Gaétan Desmarchais et Annie Breau, tous membres du conseil et formant quorum.

M. Serge Deraspe, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

Il est constaté que les avis aux fins de la tenue de la présente session, ont été donnés à tous et à chacun des membres du conseil de la manière et dans les délais prévus par la loi.

RÉSOLUTION NO. 2013-04-95

**MODIFICATION DU TITRE ET AUX ARTICLES 3 ET 6
DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO. 222**

Il est proposé par M. Guy Germain
Et résolu unanimement :

D'une part,

De modifier le titre du règlement no. 222 comme suit :

Règlement décrétant des travaux de réfection et de pavage sur le chemin du Lac Blanc et comportant une dépense n'excédant pas 430,494 \$ et un emprunt de 129,969 \$ remboursable en 10 ans

Et d'autre part,

De modifier le libellé de l'article 3 comme suit :

Aux fins d'acquitter la dépense prévue par le présent règlement, le conseil est, par la présente, autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 129,969 \$ sur une période de 10 ans, et pour le solde de la dépense, ce conseil affecte une somme de 300,525 \$ provenant de son fonds général.

L'article 6 du règlement intitulé « Appropriation du fonds général » est abrogé.

ADOPTÉE

PÉRIODE QUESTIONS

Aucune

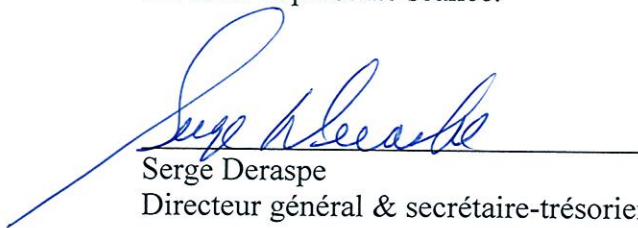



RÉSOLUTION NO. 2013-04-96

FIN DE LA SESSION

Il est proposé par M. Guy Germain
Et résolu à l'unanimité :

De lever la présente séance.


Serge Deraspe
Directeur général & secrétaire-trésorier

 ADOPTÉE
Pierre Saint-Germain
Maire